

*Le ministre a participé à la réunion des membres du « Dialogue 5+5 »*

## Les MRE de Tripoli accueillent chaleureusement Mohamed Ameur

A Tripoli où il effectuait une visite dans le cadre d'une mission ministérielle où sont représentés plusieurs départements, Mohamed Ameur, ministre chargé des MRE a rencontré les représentants de la communauté marocaine résidant en Libye.

Les Marocains de Libye sont au nombre de 100.000 personnes recensés et inscrits dans les registres du Consulat à Tripoli et 60.000 autres sans autorisation de séjour.

Malgré les accords conclus entre les deux pays, nos compatriotes en Libye, sont confrontés à un tas de problèmes tel que l'absence de sécurité sociale. Il n'y a ni caisse de retraite, ni couverture médicale, ni caisse d'allocations familiales. Une loi de 2008 stipule que les immigrés doivent payer une taxe annuelle de 500 dinars libyens (soit, environ 4.000 DH). Cette loi est rétroactive ce qui fait que le travailleur marocain qui est en Libye depuis 20 ans doit payer cette taxe sur toute cette période pour avoir le droit de travailler, de sortir et de rentrer en Libye sans

entraves. La scolarité des enfants est un autre problème qui a été soumis au ministre afin qu'une école marocaine soit ouverte. Les diplômés libyens ne sont pas homologués au Maroc et leurs détenteurs ne peuvent pas accéder à la fonction publique jamahirienne, ce qui fait que leurs chances d'accès à l'emploi sont moindres, voire inexistantes des deux côtés de la frontière.

Le Marocain, comme tout autre étranger, en Libye, n'a pas le droit d'acheter son logement. Il faut être libyen pour être propriétaire, nous a dit le docteur Najah Kadour, professeur de sociologie à l'Université de Zaouya. Dans une allocution de bienvenue, le représentant de l'Union des étudiants marocains en Libye a remercié le ministre et à travers lui, le gouvernement pour les efforts déployés, ces dernières années, en faveur des MRE, en général et de ceux de Libye, en particulier.

**DNES : AHMADOU EL-KATAB**  
Suite page 3

## Les MRE de Tripoli accueillent chaleureusement Mohamed Ameur

*Suite de la première page*

Il a rappelé que les étudiants fondent beaucoup d'espoir sur l'ouverture annoncée du Centre culturel marocain de Tripoli.

L'ambassadeur a, quant à lui, saisi l'occasion pour exprimer sa gratitude et ses salutations au leader de la Jamahiria.

Il a indiqué qu'une nouvelle loi vient d'entrer en vigueur concernant le contrat de travail. Désormais tout employé qui sera recruté dans ce pays le sera contractuellement, ce qui lui facilitera l'obtention du permis de résidence.

« Cette rencontre est l'expression de votre part d'un message explicite qui

indique l'union du peuple marocain dans toutes ses composantes et partout, derrière Sa Majesté le Roi pour défendre le Maroc contre tous les détracteurs et contre ceux qui tentent de porter atteinte, non seulement à notre intégrité territoriale, mais aussi aux pas géants que nous avons accomplis pour la construction d'un Maroc démocratique et moderne », a déclaré le ministre.

Après avoir énuméré toutes les réalisations accomplies par son département, il leur a exprimé sa disposition à écouter leurs doléances et leurs problèmes pour leur trouver les solutions adéquates. Il a indiqué que son département œuvre à créer

des centres culturels dans plusieurs pays d'Afrique, d'Europe et au Canada, sans oublier ceux qui seront ouverts très prochainement en Tunisie et ailleurs.

Une liste a été ouverte pour l'inscription de tous ceux qui ont un problème à soumettre au ministre.

La veille de cette rencontre, le ministre avait rencontré les participants à la conférence sur l'unité du Maghreb, lors d'un dîner offert par l'ambassadeur du Maroc à Tripoli.

Rappelons que M. Ameur a effectué une visite de travail en Libye, du 13 au 16 décembre 2010, pour présider la délégation marocaine participant à la septième réunion ministérielle des pays

membres du « Dialogue 5+5 » sur le thème de l'immigration, tenue à Tripoli le 13 décembre. Cette réunion a regroupé les pays voisins du bassin méditerranéen à savoir ; la Libye, la Tunisie, l'Algérie, la Mauritanie et le Maroc de la rive sud et le Portugal, la France, l'Espagne, l'Italie et la Malte de la rive nord.

Dans son discours, il a salué le dialogue et la coopération entre les pays participants à propos de l'immigration et décliné l'ensemble des mesures et démarches déployées par son département dans ce cadre tout en rappelant que cette problématique concerne tous les pays de la région.

**AHMADOU EL-KATAB**